RETRO NEWS

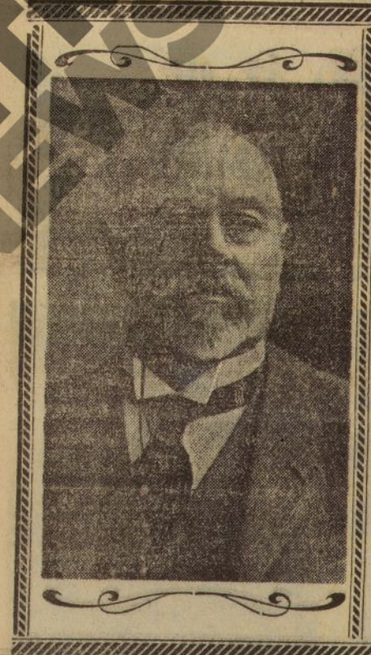

PIERRE ET PAUL

HOMMES ET DOCTRINES

En surcroît de l'admiration que j'éprouve pour l'homme et l'écrivain, je lui dois aussi de la reconnaissance. Grâce à lui, grâce à la conception qu'il avait — et sut maintenir — du rôle du journaliste, j'ai pu dire, dans le journal qu'il dirigeait, des choses que je n'aurais pu dire nulle part ailleurs. J'ai pu continuer à penser ! Et « penser », pour un écrivain, c'est la seule manière de se sentir libre.

Pierre MILLE.

Un volume in-8 couronne de 360 pages (Grasset, éditeur). Prix : 15 fr.

Ce volume est en vente au Hall de « La Dépêche », 42 bis, rue d'Alsace-Lorraine, Toulouse. Il est mis en vente également aux Messageries du Midi, 55, rue Bayard, à Toulouse; chez les libraires et les dépositaires de « La Dépêche ». Pour le recevoir directement franco par poste, adresser un mandat de 16 fr. 50 joint à la lettre de commande à l'Office du Livre, 42 bis, rue Alsace, Toulouse. Chèques postaux 5.910.

La Vie syndicale

Petits Epargnants de l'Etoile du Foyer. — Les adhérents sont informés que la réunion des sociétés d'épargne des retraités et de l'Etoile du Foyer aura lieu demain dimanche 26 janvier, à 9 h. 30 du matin, à la salle de l'amphithéâtre, 17, rue de Rémusat.

Ordre du jour : 1. Exposé de nos revendications de la méthode à suivre et des démarches faites pour obtenir entière satisfaction; 2. Développement de notre section départementale; 3. Désignation des délégués régionaux qui feront partie du comité de direction.

Les adhérents qui ne pourront y assister peuvent se faire représenter ou écrire avec timbre pour réponse : 9, rue Descartes, Narbonne (Aude).

Conseillers prud'hommes ouvriers. — Les conseillers prud'hommes et amis faisant partie de la sortie sont informés que le rendez-vous est fixé à 12 h. 30, à Blagnac. Les heures des trams sont à Esquirol : 10 h. 53 ou 12 h. 5.

Autobus : Capitole, 10 h. 20, 11 h. 10, 11 h. 30, 12 h. 10.

Syndicat des menuisiers du bâtiment. — Permanence du trésorier ce matin, de 10 heures à midi, Bourse du travail, pour cartes 1936.

Union sportive prolétarienne. — Rendez-vous de tous les crossmen aujourd'hui dimanche 26 janvier, à 8 h. 30, à la Bourse du travail, pour le cross de l'Etoile rouge.

ULCERES DE L'ESTOMAC

Guérison assurée sans opération
Rhumatismes Constipation Cancer
Diabète, Maladies du foie, etc...
Tisanes végétales du GRAN CHACO
Milliers d'attestations. Notices franco
J.T. Laborat. GRAN CHACO Montpellier (1-et-L)

Midi et soir

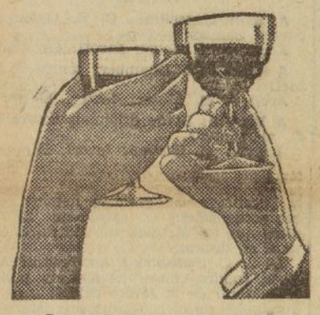

à votre santé

Lorsqu'on rentre le soir chez soi, fatigué par une journée de travail, on sent souvent le besoin d'un remontant. Aujourd'hui, l'hésitation n'est plus permise; une grande découverte scientifique française a mis au point la formule du plus fort des fortifiants. Vous versez dans un litre de bon vin rouge un extrait de Vin de Frileuse que votre pharmacien vent 6 francs. Vous prenez midi et soir un verre à madère de cet excellent apéritif qui est aussi bon au goût qu'au sang. Et dès les premiers jours vous ressentez une énergie nouvelle, l'appétit revient, vous dormez mieux, tous vos malaises disparaissent, la fatigue et l'anémie sont vaincus. Prendre du Vin de Frileuse midi et soir, est une nécessité en hiver, saison où les grippes rôdent et menacent. Nous pouvons garantir à nos lecteurs qu'avec une cure de Vin de Frileuse, ils passeront leur hiver sans danger. Ajoutons qu'il est indispensable de suivre une cure de Vin de Frileuse pour surmonter toutes les fatigues qui suivent les grippes, les angines et pour aider à toute convalescence.

Vin de Frileuse
le plus fort des fortifiants

SI VOUS AVEZ UNE HERNIE NE PORTEZ PAS DE BANDAGES A PELOTES

dures, qui risquent d'aggraver votre mal. En effet, pénétrant dans l'ouverture herniaire comme un bouchon dans une bouteille, ces pelotes écartent constamment les bords de l'orifice qui livre un passage de plus en plus grand à la hernie. La méthode du docteur Livet-Garigue, de la Faculté de médecine de Paris, permet, au contraire, le rétrécissement naturel et normal de l'anneau herniaire, sans aucune souffrance pour le hernieux. Celui-ci n'a donc plus à subir la gêne habituelle des bandages sans pour cela être obligé de se faire opérer. Pour que les lecteurs atteints de hernie puissent apprécier l'efficacité de cette méthode, l'exposé de cette importante découverte sera expédié gratuitement et franco par la poste, discrètement emballé, aux personnes qui enverront cette semaine leur nom et leur adresse à l'Institut orthopédique de Paris (division 52), rue Eugène-Carrière, n° 7 bis à Paris. Puisque cela ne coûte rien et n'engage à rien, dans votre intérêt, ne manquez pas de profiter de cette offre.

TANTE ANNIE
nous donne son avis sur la
JOUVENCE DE L'ABBE SOURY
(Voir annonce plus loin.)

LE PREMIER CONGRES
des radio-électriciens des Pyrénées et du Languedoc

Le Syndicat des radioélectriciens des Pyrénées et du Languedoc a tenu hier après-midi son premier congrès à Toulouse, dans la salle des fêtes et des expositions de la chambre de commerce.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Sicard, président de la chambre de commerce de Toulouse, entouré au bureau de MM. Lagasse, président du Syndicat des radioélectriciens de Toulouse et du Languedoc; Beaufils, président du tribunal de commerce; Terré, président du Comité d'entente des grands groupements commerciaux et industriels de Toulouse et de la région. Aux premiers rangs de l'assistance, on remarque la présence de MM. Valats, adjoint au maire de Toulouse; le commandant Genieys, chef du génie à Toulouse; Legrand, secrétaire général de la Fédération des syndicats professionnels; Bastide, président du Radio-Club de Toulouse, vice-président de la Fédération des Radio-Clubs du sud de la France; le docteur Badin, membre du conseil de gérance du poste radiophonique Toulouse-Pyrénées ; le docteur Saint-Béat, président du conseil d'administration de la Société d'émissions radiophoniques de Radio-Toulouse; Salvan, président de la chambre des métiers de la Haute-Garonne; Camilli, vice-président de l'Automobile-Club du Midi.

Au nom de la chambre de commerce, M. Sicard souhaite aux congressistes une cordiale bienvenue en les félicitant d'avoir choisi pour siège de leur réunion cette même salle où ils ont organisé en octobre dernier un salon de la T. S. F. dont le succès a dépassé toutes les espérances et montré leur talent d'organisation. Il demande au Syndicat de poursuivre ses efforts persévérants et espère que son exemple, suivi par d'autres corporations, aidera à la prospérité du pays et à la solution de la crise.

M. Lagasse, à son tour, remercie la chambre de commerce et le comité d'entente, qui ont bien voulu donner au congrès leur patronage et leur concours. Au seuil de cette première réunion, d'où sortira bientôt le congrès national qui établira enfin le statut de la profession, il exprime aussi sa gratitude aux personnalités présentes, en regrettant que la crise ministérielle à peine résolue et le deuil national observé à l'occasion de la mort du roi d'Angleterre aient empêché M. Pellenc, directeur général de la radiodiffusion d'Etat, de se rendre à Toulouse.

La séance est ensuite suspendue pendant quelques minutes et les travaux sont repris sous la présidence de M. Lagasse, président du Syndicat des radioélectriciens des Pyrénées et du Languedoc, assisté de MM. Fourrié et Malterre, vice-présidents; Denat et Villemur, secrétaires; Serret et Sabardu, trésoriers du Syndicat.

Le premier rapporteur, M. Edouard Bernaert, directeur de France-Radio, après avoir fait un historique détaillé du marché de la T. S. F., montre la nécessité d'une organisation syndicale forte qui permette à l'industrie française et à ses collaborateurs de lutter avantageusement, et félicite le Syndicat des Pyrénées et du Languedoc, en avance sur les autres syndicats régionaux, d'avoir, dès ses débuts, fait preuve d'énergie et d'activité.

Taxes et décrets-lois

M. Sabardu rappelle que, d'après les déclarations reçues par l'administration des P. T. T., on comptait l'année dernière 2.399.445 sans-filistes, dont 62.000 possesseurs d'appareils à galène, 2.295.000 usagers de postes à lampes, 42.000 postes publics et 144 entrepreneurs d'auditions payantes, et que le produit des taxes correspondantes a été de 125.155.000 francs. C'est là un budget considérable, dépassant de beaucoup les prévisions et, selon le rapporteur, hors de proportion avec les avantages recueillis par les usagers. Il pense donc qu'un aménagement différent, à la fois plus équitable et plus démocratique, pourrait être obtenu dans leur intérêt comme dans celui du commerce des appareils de T. S. F.

Outre l'anomalie d'une taxe forfaitaire, il souligne les inconvénients du paiement immédiat de la totalité de la taxe en présence du nombre énorme des ventes d'appareils à tempérament, et demande que cette taxe puisse être payée par fractions comme les autres impôts.

Enfin il propose un vœu tendant à l'exonération automatique et sans formalité des aveugles, à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

Après discussion, la question de la taxe, qui concerne plutôt les groupements d'usagers que les revendeurs, est réservée et maintenue à l'étude.

M. Denat s'occupe de la situation créée par le décret-loi du 21 septembre 1935 et l'arrêté ministériel qui en a précisé les modalités d'application. Ces deux textes combinés obligent le vendeur d'appareils à tenir un registre spécial, sous peine de sévères pénalités fiscales; or, le vendeur ne saurait être garant de l'identité de l'acheteur et rendu responsable de fausses déclarations.

Devant cette situation, il ne voit que deux attitudes : une protestation impliquant le refus d'accepter une semblable obligation ou l'institution d'un régime plus sévère qui soumettrait la vente d'appareils à la délivrance d'une attestation par les seuls commerçants patentés et artisans et qui serait pour les appareils de T. S. F. ce que la « carte grise » est actuellement pour les automobilistes.

Après discussion, c'est la première alternative qui est adoptée par le congrès.

La suppression des parasites

Cette question est traitée par M. Fourrié, qui, laissant de côté toute considération technique, s'attache surtout au côté pratique en faisant ressortir les principales dispositions de la loi du 31 mai 1933, et en montrant l'aide que les syndicats peuvent apporter aux clients dans la lutte contre les perturbateurs. Il indique que cette action peut être efficace même dans le cas de créateurs de parasites contre lesquels la loi ne sévit pas, en raison de difficultés techniques et notamment des entreprises de traction électrique et des distributeurs de courants. Il pense que l'on peut obtenir partout les améliorations réelles qui ont été obtenues déjà dans un certain nombre de localités.

Un échange de vues a lieu sur ce rapport et M. Garnier, secrétaire général du Radio-Club de Toulouse, apporte des suggestions intéressantes à la lumière d'expériences de contrôle effectuées par ce groupement d'usagers.

Le poste de Muret

A propos du poste à grande puissance de Muret, dont le commerce de la T. S. F. attend l'entrée en service avec plus d'impatience encore que les usagers, M. Donat rappelle que le syndicat a écrit à M. Mandel, ministre des P.T.T. pour lui faire connaître ses doléances. Il regrette que des circonstances imprévues aient empêché M. Pellenc, directeur et inspecteur général de la radiodiffusion, de se rendre à Toulouse, où ses explications auraient été entendues avec un vif intérêt.

Résumant la situation telle qu'elle lui est connue et sans chercher des responsabilités qu'il ne lui appartient pas de déterminer il ajoute que quand il s'est agi de construire le réseau des postes d'Etat prévus par le plan Ferrié, l'administration s'est préoccupée d'utiliser en France les capitaux importants affectés à cette construction, et — chose légitime en soi — de la confier à des maisons françaises auxquelles elle n'a pas marchandé son concours. C'est ainsi qu'a été distribuée l'entreprise des différents postes, y compris celui de Muret, qui était le plus important de tous, et présentait par suite le plus de problèmes délicats dans sa réalisation. Après des délais successifs, des tâtonnements, des essais qui n'ont pas abouti aux résultats attendus par elle, l'administration a refusé de recevoir le poste, et, finalement, confié à une nouvelle entreprise le soin d'y apporter toutes transformations nécessaires et de la mettre en état de marche. Et, en passant, M. Donat rappelle le douloureux accident qui, en décembre, a coûté la vie à l'ingénieur Gouraud. Tels sont les faits essentiels, tel est le passé.

M. Donat et M. Lagasse rendent ensuite compte de la visite qu'ils ont faite vendredi à Muret, en compagnie des dirigeants du syndicat, et sous la conduite de M. Chedville, ingénieur en chef chargé de l'inspection des postes d'Etat. Il résulte de cette visite, que les travaux de réfection sont activement poussés et dans les meilleures conditions, et que la mise en marche de cette puissante station pourrait avoir lieu dans un délai de trois à quatre mois.

La motion du congrès

Après un dernier échange de vues, M. Donat donne lecture de la résolution de clôture du congrès, qui est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution porte à la connaissance des pouvoirs publics l'émotion soulevée dans la corporation par la mise en application du décret-loi du 21 septembre 1935 et de l'arrêté qui l'a suivi, et sa protestation contre le régime qu'ils instituent, et qui, aux yeux des clients « tend à faire passer les revendeurs comme des agents de perception par une obligation de déclaration inapplicable en pratique ».

Elle poursuit ainsi :

« Les radio-électriciens des Pyrénées et du Languedoc demandent instamment que le chiffre de l'amende sanctionnant les fautes soit ramené à un taux normal;

» Invitent les pouvoirs publics à modifier les dispositions concernant les parasites de façon à permettre une lutte efficace contre les gros producteurs, tels que réseaux de tramways et de distribution d'énergie électrique.

» Prévoient la tenue d'un congrès national qui demandera au gouvernement l'établissement d'un statut de la radio, qui aura pour heureux effet d'assainir le marché et de permettre à la corporation de ne pas sombrer dans le marasme et de travailler à l'essor mérité par la radio française.

» Font appel aux organisations syndicales professionnelles en vue d'aider, par leur collaboration, à la réalisation immédiate des vœux du congrès. »

Les assises du Syndicat des radio-électriciens des Pyrénées et du Languedoc a été suivie, le soir d'un banquet amical servi dans les salons du restaurant Lafayette, sous la présidence de M. Valats, adjoint au maire de Toulouse.

LES FAITS DIVERS

Pincé en flagrant délit. — Les agents Barbe et Delsol, de la brigade de la circulation, ont conduit devant M. le commissaire de police du 1er arrondissement Léonard Gérardi, âgé de 56 ans, sans domicile fixe, titulaire de plusieurs condamnations.

Gérardi a été surpris par Mme Jeanne Pudal, marchande foraine, demeurant 30, rue Maynard, alors qu'il lui dérobait à son inventaire, boulevard de Strasbourg, deux culottes d'enfant, trois robes de fillette et trois blouses de fillette, le tout d'une valeur de 114 francs.

Après interrogatoire, Gérardi, qui fait en outre l'objet d'un arrêté d'interdiction de séjour, a été déféré au parquet, sous l'inculpation de vol et vagabondage, l'arrêté d'interdiction de séjour n'ayant pas été notifié avant son arrestation.

Une collection de parapluies. — Mme Lucie Faille, négociante, demeurant 4, rue du Taur, a porté plainte contre inconnu au 1er arrondissement, pour vol d'un paquet de six parapluies de dame, commis le 24 janvier, vers 20 heures, à l'étalage extérieur de son magasin.

Un vol singulier. — M. Robert Lacroix, représentant de commerce, demeurant à Lyon, de passage à Toulouse, a porté plainte contre inconnu au 1er arrondissement, pour vol d'un paquet d'imprimés commis le 24 janvier, vers 21 heures, sur son automobile, en stationnement rue de la Pomme.

La cambriole. — Dans le courant de la nuit dernière, on a pénétré dans les bureaux de la compagnie d'assurances « Le Soleil », 10, allées Alphonse-Peyrat, en enfonçant la porte d'entrée.

Tout a été bouleversé, mais il n'y a pas eu vol, aucune somme d'argent ne se trouvant dans les tiroirs.

Sur plainte, une enquête est ouverte au 5e arrondissement.

Encore un voleur de vélos. — M. le commissaire de police du 6e arrondissement a déféré au parquet, sous l'inculpation de vol et vagabondage, le nommé René Le Cloirec, 21 ans, coiffeur, sans domicile fixe.

Cet individu, qui venait de dérober la bicyclette de M. Thomas Valero, zingueur, route de Cugnaux, a été appréhendé par le plaignant et M. Georges Pommerat, employé au service du nettoiement, demeurant rue de l'Homme-Armé.

Le Cloirec avait un complice qui a pris la fuite. Il a été identifié comme étant un nommé Louis Garnier, 22 ans, dit « Louis le Parisien », également sans domicile fixe.

Le service de la sûreté a été avisé pour rechercher ce dernier.

Une dynamo disparaît. — Henri Hyacinte, télégraphiste, demeurant 20, rue Mille-Huit-Cent-Quatorze, a porté plainte contre inconnu au premier arrondissement pour vol de la dynamo de sa bicyclette, commis le 24 janvier, entre 22 h. 30 et minuit, dans le couloir de l'hotel des postes.

Les vols dans les autos. — M. Erich Berger, commerçant, demeurant 14, avenue Président-Doumergue, a porté plainte contre inconnu au premier arrondissement pour vol d'un manteau en cuir, d'un blouson en cuir et d'une couverture en laine, commis le 24 courant, entre 20 h. 30 et minuit, sur son automobile en stationnement rue d'Austerlitz.

Homonymie. — M. Joseph Exposito, épicier, 29, rue Saint-Nicolas, nous prie de faire savoir qu'il n'a rien de commun avec M. Boniface Exposito, 21, rue Saint-Nicolas, arrêté avant-hier pour vol commis sur un camion appartenant à Mlle Taillefer, ainsi que nous l'avons relaté dans un de nos précédents numéros.

Cours et Conférences

SOCIETE D'AGRICULTURE

Lundi, à 14 heures, à son siège social, 9, rue Ozenne, la Société d'agriculture fera entendre une conférence sur « Observations, au cours de l'année 1934-1935, sur les cultures de blés poursuivies dans les fermes de l'Institut agricole », par M. G. Nicolas, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Institut agricole de l'Université.

ETAT CIVIL DE TOULOUSE

NAISSANCES DES 23 ET 24 JANVIER

Henri Loisy, 126, Côte-Pavée. — Jean Bezard, 1, rue des Teinturiers. — Jean Darles, 15, route de Revel. — Charles de Blégier de Taulignan, 8, rue Danton. — Louis Batmalle, chemin du Chapitre, Lafourguette. — Josette Parère, petit chemin des Sept-Deniers.

DECES DES 23 ET 24 JANVIER

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Louis Mercié, jardinier, à Ginestous, et Lucie, jardinière, à Ginestous.

Jean Navarre, sculpteur, 18, rue de Castres, et Marie Cabrit, s. p., 18, rue de Castres.

Paul Bernard, sous-ingénieur Cie du Midi, 28, rue Maynard, et Gi[illegible] Gleises, s. p., 7, rue Maignan.

Charles Pauloubert, cuisinier, des Récollets, et Antoinette [illegible] s. p., 56, allées Jean-Jaurès.

Georges Boulaire, employé de [illegible] ce, 61, boulevard Lascrosses, et [illegible] Maury, s. p., 27, route de Paris.

Raoul Narbonne, aviateur, chez Lespinet-les-Bourdettes, et Fr[illegible] Marques, s. p., chemin de Lespi[illegible] Bourdettes.

Nicolas Baron, employé Société [illegible] que du Bazacle, 48, chemin Fo[illegible] Lestang, et Marie Teulière, ménag[illegible] rue du Jardin-Royal.

Jean Ghirlanda, ouvrier agric[illegible] Lardenne, et Albina Favro, dom[illegible] 42, rue des Chalets.

Un véritable baume pour l'estomac

Les maux d'estomac font de la vie un vé[illegible] calvaire. Vous n'osez plus manger, de peur [illegible] durer les pires supplices. Vous êtes [illegible] acariâtre, à charge à votre entourage.

Pourtant il est si facile de bien vous po[illegible] suffit de prendre après le repas, une c[illegible] cuillerées de TISANE CONCENTRÉE [illegible] SHAKERS, remède qui n'a pas son [illegible] en France, parce qu'il est composé de [illegible] dix extraits de plantes américaines, inc[illegible] dans notre pays. La Tisane des Shakers [illegible] véritable baume pour l'estomac qu'elle [illegible] et remet à neuf. Faites-en un usage ré[illegible] vous pourrez dire adieu aux brûlures, opp[illegible] crampes qui vous tenaillent. Finis ans[illegible] gimes, car vous pourrez manger de tou[illegible] aurez bon pied, bon œil, vous serez tou[illegible] bonne humeur et on recherchera votre co[illegible]

Toutes Pharmacies : 14 fr. 30.

TISANE des SHAKERS CONCENTRÉE AUX HERBES AMÉRICAI[illegible]

MEUBLEZ-VOUS AU TEMPLE DERNE, 18, rue Denfert-Roch[illegible] théâtre de l'Alcazar, Toulouse. [illegible] considérable de mobiliers. « Le T[illegible] Moderne » ne vend qu'au co[illegible] mais à des prix avantageux.

Spectacles et Concerts

THEATRES

THEATRE DU CAPITOLE. — Aujourd'hui dimanche, en matinée à 14 heures, et en soirée à 20 h. 30, « Frasquita ».

— Les enfants de « Carmen » ainsi que ceux de l'Ecole de danse sont priés de se rendre au théâtre du Capitole demain lundi 27 janvier, à 17 heures, pour les répétitions de « Nina Rosa ».

NOUVEAUTES. — 15 h., 21 h., « Plaisirs du Jour ».

CINEMAS

Gallia-Palace. — 14 h., 16 h. 30 et 21 h., « la Marraine de Charley » et « le Médecin malgré lui ».

Gaumont. — Permanent de 14 h. à 19 h. 30 et 21 h., « Baccara ». Sur scène, attraction. Orchestre.

Olympia. — Permanent de 14 h. à 19 h. et 21 h., « la Femme aux Gardénias » et « Ademaï au moyen âge ».

Paramount. — Permanent de 14 h. à 19 h. 30 et 21 h., « Notre Pain quotidien » et « la Clé de verre ».

Royal. — Permanent de 14 h. à 19 h. et 21 h., « les Trois Lanciers du Bengale ».

Trianon. — Permanent de 14 h. à 19 h., 21 h., « Merlusse » et « Cigalon ».

Variétés. — Permanent de 14 h. à 19 h., 21 h., « Paris-Camargue ».

∴

Cinéactal. — Permanent de 14 h. à 24 h., « le Tourbillon de la Danse ».

Cinéo. — A 15 h. et 21 h., deux films : Charles Boyer, Florelle, dans « Liliom »; Clara Bow dans « Houp-là ! »

Cinéma Pérignon. — 3 h., 9 h., un film riche en incidents : « La Coupe de Calcutta », avec Elissa Landi.

Cosmograph. — 15 h., 21 h., « la Dame de Shanghaï », film policier; et le célèbre cow-boy Hoot Gibson dans « le Roi de la Prairie ».

Eden-Cinéma. — 15 h., 21 h., « la Flambée », avec Constant Rémy; « la Moulle », comique, avec Pauley; un dessin animé en couleurs.

Fantasio. — 15 h., 21 h., le record du rire : « Adémaï aviateur », avec Noël-Noël et Fernandel; et « Cocaïne », très beau film sur le trafic de la drogue.

Florida. — Matinée 15 h., soirée 21 h., Armand Bernard, Pauley, Larquey dans « l'Ecole du Contribuable ».

Le Novelty (rue Saint-Michel). — 15 h., 21 h., un chef-d'œuvre émouvant : « Le Petit Jacques », avec Constant Rémy et la petite Gaby Triquet.

Odéon. — 3 h., 9 h., « Fanatisme sous Napoléon III », Pola Negri, P. R.-Willm; « Clochard », av. Biscot, fameux comiq.

Saint-Agne-Cinéma. — 15 h. et 21 h., une œuvre monumentale : « L'Impératrice rouge », avec Marlène Dietrich.

Saint-Cyprien-Cinéma. — 15 h., 21 h., deux grands films : « Pêcheur d'Islande », avec Tommy Bourdelle et [illegible] Guilbert; et « la Mort du Zeppel[illegible]

SOIREES DANSANTES

A la Concorde. — Ce soir, gala de [illegible] sette.

A l'Orient. — Ce soir, à 21 heure[illegible] rée dansante avec orchestre jazz [illegible] cordéon Armand. Direction Chorale [illegible] veil de Bonnefoy ».

Castille Dancing. — Orchestre m[illegible]

Lardenne. — En mat., soir., grand [illegible] « Une Journée à Font-Romeu, [illegible] neige ».

La Potinière. — Dancing. Salle ch[illegible]

Salle Faget. — Ce soir, à 9 heure[illegible] organisé par l'Amicale Fabre.

COURS ET LEÇONS DE DANSE

Mourier. — Cours 11 h. Réunion [illegible]

THEATRE DU CAPITOLE
Aujourd'hui dimanche, en matinée à 14 heures, et en soirée à 20 h. 30 avec JENNIE TOUREL, titulaire du rôle de Frasquita à l'Opéra-Comique. LA JOSELITO, la merveilleuse danseuse espagnole, titulaire du rôle de Mercédès à l'Opéra-Comique, accompagnée de son guitariste
FRASQUITA
M. JACQUES-PIERRE
M. André GIRARD
Mlle Lilian DEGRAVES
M. Raoul DUGES
M. Henry GUEFFIER
MM. Laborde, Salsoni, Darolles, Crosty, Buc, Mestre, Puyo, Capel, Amouroux, Sautereau, Sigal.
Mmes Brustet, Bosc, Gréder, Dauré, Boubé, Darolles, Laffite.
GRANDS DIVERTISSEMENTS CHOREGRAPHIQUES, dansés par Mlles Lucienne UXAUT, Marika WASSILIKI, Andrée BABY, P.-L. MARZONI et les dames du ballet.
Les costumes de Mme JENNIE TOUREL sont de la Maison Mathieu et Solatgez. Décors neufs de M. Amable.
Chef d'orchestre : M. DELSAUX.

TRIANON - PALACE
GALA
MARCEL PAGNOL

GALLIA-PALACE
LA SEMAINE PROCHAINE

Aux NOUVEAUTES
La grande revue
PLAISIR DU JOUR
avec TERRIS
ET SON ORCHESTRE
Décors somptueux
Costumes riches créés par
RASIMI
NOS PRIX : 5 à 12 francs.

CINEACTAL
1, place Wilson
ACTUALITES MONDIALES
Un grand film :
Le Tourbillon de la Danse
avec
Joan Crawford et Clark Gable
ENTREE : 3 fr. - Enfants : 2 fr.

Gaumont Palace
la salle la plus chic de Toulouse
VENDREDI 31
2e GRAND GALA
DE L'ELEGANCE
SUR SCENE
L'orchestre du Gaumont
(16 exécutants)
Mlle PARIS Ambassadrice de Paris
A L'ECRAN
Le plus grand... parmi les plus grands films.
VEILLE D'ARMES
VICTOR FRANCEN et ANNABELLA
Dès maintenant la location est ouverte

OLYMPIA PERMANENT de 14 h. à 19 h.
Ann HARDING, William POWELL
dans
LA FEMME AUX GARDENIAS
et NOËL-NOËL dans
ADEMAÏ AU MOYEN AGE

AU ROYAL
Permanent de 14 h. à 19 h.
LES 3 LANCIERS DU BENGALE

Aimez-vous la fantaisie... l'humour ? Allez voir

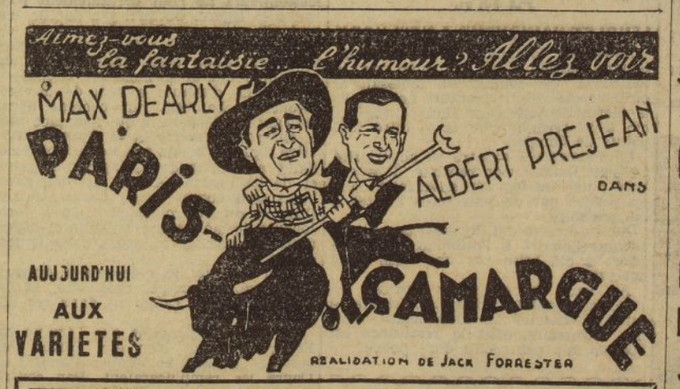

LES VARIETES LE PALAIS DU CINEMA
TROIS GRANDES VEDETTES POUR LA PREMIERE FOIS ENSEMBLE

Jean GABIN
ANNABELLA
Fernand GRAVEY
dans
une œuvre magistrale
VARIETES
un film de
NICOLAS FARKAS
VENDREDI
PROCHAIN

CINEMA FLORIDA
AUX MINIMES
Matinée : 15 h. :: Soirée : 21 h.
PAULEY, Armand BERNARD
BARON Fils, dans
L'ECOLE DES CONTRIBUABLES
et un deuxième grand film
JENNIE GERHARDT

15 h. **CINEO LILIOM** 21 h.
Charles BOYER - FLORELLE

Choisissez un spectacle pour passer agréablement votre soirée

Paramount
2 grands films sensationnels
UN FILM DE KING VIDOR
NOTRE PAIN QUOTIDIEN
GRAND PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS
Le plus passionnant des films policiers...
GEORGE RAFT dans
LA CLÉ DE VERRE

GALLIA-PALACE
Sixième et dernière Semaine du grand Succès du Jour

Première partie
MEDECIN MALGRE LUI
Deux séances distinctes
Prudent de louer

GAUMONT-PALACE
La salle la plus chic de Toulouse
de l'actualité !
MARCELLE CHANTAL
LUCIEN BAROUX
JULES BERRY
DANS

SUR SCENE :
ROLET ET SEMSEM
célèbres danseurs athlétiques